

Commune de PRADINES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt- six, le douze mai les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Fabrice RABOUTOT, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Marie MARCHETTO, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, Clément CHRISTOPHE, David HERMANN

Secrétaire de séance : Patrick LARRAY

Date d'envoi de la convocation : 07/05/2026

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.
- « Le 5 à 10 minutes chrono » : Restitution des commissions
- Echos de la COPLER.

✓ **Délibérations et décisions**

- Décision Modificative (DM) adoptée dans le cadre de la fongibilité des crédits :Chapitre 67 du budget Assainissement.
- Décision Modificative (DM) - Écriture d'ordre : régularisation de l'avance travaux Place Lavally
- Autorisation donnée au maire de signer l'avenant au marché public « Aménagement de la Place de Lavally ».
- Droit à la formation des élus
- Demande de modification de subvention Ecole / Sou des Écoles (spectacle du 19 mai)
- Demande de subvention BTP CFA Loire
- Demande de subvention Association pour le Don de Sang Bénévole (section St-Symphorien-de-Lay)
- Désignation d'un délégué pour représenter les petits actionnaires au Conseil d'Administration de la SPLR
- Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal
- Désignation du référent déontologue
- Désignation de référents lutte contre l'ambroisie
- Désignation d'un représentant à l'Association des Communes Forestières de la Loire

- Motion - Transfert des réseaux aux départements : défense des compétences du bloc communal

✓ **Informations & débats**

- Information - Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire
- Information - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Information - SIEL / Dispositif "Chaleur d'Avenir" (énergies renouvelables)
- Information - Réunion départementale du 24 avril : budget 2026, routes, collèges et SDIS

✓ Questions diverses

-
- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal** : le procès-verbal de la réunion du 07/04/2026 est approuvée à l'unanimité.

- **« Le 5 à 10 minutes chrono » : Restitution des commissions**

- **Commission périscolaire**

Rapportée par Danielle Lacour. Principaux sujets abordés :

- Réorganisation des deux services de garderie pour garantir en permanence la présence de deux adultes avec les enfants. Une meilleure rotation des espaces est en cours : cour du haut les mardis et vendredis (accès aux vélos et jeux), cour du bas les autres jours (tables, jeux intérieurs).
- Rangements extérieurs à l'étude pour faciliter l'accès aux jeux sans surcharger les agents.
- **Centre de loisirs / Club des Anciens** : le partage de la salle le mercredi pose problème en raison de la hausse de fréquentation. Une rencontre avec l'association est prévue pour explorer un retour à la salle de cantine.
- **Recrutement** : un poste combiné périscolaire/cantine/centre de loisirs est envisagé pour la rentrée de septembre, en partenariat avec la SPL (accord de principe). Un contrat aidé (22 h minimum) est étudié. La fiche de poste est à finaliser.
- Remplacement de Camille pendant ses examens: des bénévoles ont été trouvés.
- Prochaine réunion de commission : jeudi 2 juillet à 20 h.

- **Commission cimetière**

Rapportée par Véronique Fessy.

- État des lieux réalisé ; relevage de 16 tombes effectué dans le premier cimetière.
- Un projet d'aménagement avec pose de cavurnes (regards pour urnes) est à l'étude. Devis demandé notamment à M. Bonnepart.
- Elle se renseignera auprès des mairies de Montagny et Régnv pour comparer les pratiques.
- Prochaine réunion de commission : mercredi 10 juin à 18 h 30.

- **Commission voirie**

Rapportée par Hubert Mondière.

La sortie de reconnaissance à vélo (23 km) a été bien reçue par les habitants.

L'état général des voiries est jugé correct par la commission. Quelques zones fissurées nécessitent un traitement bicouche.

- Devis en cours auprès de trois entreprises (Pontille, Eurovia, Eiffage Route) sur 8 zones identifiées. Les tarifs reçus sont jugés raisonnables.
- Réunion de commission prévue le lundi 1^{er} juin à 20 h pour rendre un avis sur les zones et les offres des entreprises. Les travaux sont envisagés en juillet ou septembre 2026.

- Echos de la COPLER.

▪ 16 avril – Installation du bureau

Hubert Roffat a été élu président. Vice-présidents : Romain Coquard, Timothée Crionay, Ben Laïadi, Dominique Geay, Jean-Christophe Guillon, Jean-Jacques Babe. Tous les maires siègent au bureau communautaire.

▪ 29 avril – Conseil communautaire

Attribution des délégations des Vice-présidents et conseillers délégués :

Vice-présidents :

- Romain Coquard (Maire de St-Just-La-Pendue) : aménagement et urbanisme
- Timothée Crionay (Maire de St-Victor-Sur-Rhins) : cycle de l'eau et biodiversité
- Dominique Geay (Maire de St-Symphorien-De-Lay) : économie et agriculture
- Benabdallah Laïadi (Maire de Regny) : culture, tourisme, école de musique et de danse
- Jean-Jacques Babe (Maire de Fourneaux) : environnement et travaux
- Jean-Christophe Guillon (Maire de Lay) : vie locale

Conseillers délégués :

- Jean-Marc Hetsch : délégation aux finances et au budget de la CoPLER, et siège au CA de la SPL.
- Adeline Delubac (Saint-Cyr de Favières) : délégation enfance/jeunesse.
- Florence Laboutière (Maire de Chirassimont) : transition énergétique et mobilité.
- Gérald Perrin (Maire de St-Priest La Roche) : tourisme et équipements touristiques.

▪ Terrain synthétique de Saint-Just-la-Pendue

- Emplacement initial abandonné (conduite d'eau, ligne haute tension, veine argileuse). Le terrain sera réalisé à la place du terrain en herbe actuel.
- **Budget total : 1 252 000 €** (tranche ferme 850 000 €, option 400 000 €).
- Financement acquis : 300 000 € du département.
- Demandes de financement en cours : Région (100 000 €), DSIL (≈ 300 000 €), fédération de foot (25 000 €), Goal Foot (10 000 €) Fonds de concours des communes (160 000€).
- Résultats appels d'offres attendus le 27 mai.
- Pradines n'est pas concernée par le fonds de concours des communes.

▪ Tour du Pays Roannais – 5 juillet

Un passage est prévu à Pradines. La CoPLER participera financièrement à l'organisation des étapes. Regny s'est positionnée pour accueillir l'arrivée.

✓ Délibérations et décisions

- Information de la décision Modificative (DM) adoptée dans le cadre de la fongibilité des crédits : Chapitre 67 du budget Assainissement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

2026-DM-001 du Budget Assainissement

OBJET: DM 01 "Chapitre 67 Charges exceptionnelles"

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6066 6 Carburants	100 €	0 €	0	0
TOTAL CHAPITRE 011 Charges à caractère général	100 €	0 €	0	
D- 678- Autres charges	0 €	100 €	0	0
TOTAL D 67 - Charges Exceptionnelles	0 €	100 €	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT	100 €	100 €	0	0

- Décision Modificative (DM) - Écriture d'ordre : régularisation de l'avance travaux Place Lavally

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget Communal de l'exercice 2026.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	11 670.92 €	0.00 €	0.00 €
R- 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 670.92 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	11 670.92 €	0.00 €	11 670.92 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	11 670.92 €	0.00 €	11 670.92 €
Total Général		11 670.92 €		11 670.92 €

Une avance de 11 670,92 € avait été versée à l'entreprise Eurovia en début de marché. Les seuils de remboursement ayant été atteints (certificats n° 2 et 3), une écriture d'ordre est nécessaire pour solder le compte 238 et intégrer les travaux au compte 2315 au niveau de chapitre 041.

- Autorisation donnée au maire de signer l'avenant au marché public « Aménagement de la Place de Lavally ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 08 juillet 2025, il a été décidé de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de **234 994.30 € HT**, soit **281 993.16 € TTC** et d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public « Aménagement de la Place de Lavally ».

Des travaux supplémentaires liés à des imprévus techniques, des adaptations décidées sur site, s'avèrent nécessaires pour un montant de **9 347,65 € HT**, soit **11 217,18 € TTC**.

Ainsi, le Maire propose la signature d'un avenant au marché de travaux initialement conclu dont les nouveaux montants seraient : **244 341,95 € HT**, soit **293 210,34 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché public de travaux initial pour un montant de **9 347,65 € HT**, soit **11 217,18 € TTC** portant ainsi le montant total de ce marché à **244 341,95 € HT**, soit **293 210,34 € TTC**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant lié à ce marché public.

L'objet de l'avenant porte sur les Travaux supplémentaires suivants : bouche d'arrosage, gaines école-salle des fêtes, amélanchier (remplacement d'arbre), poteau anti-bélier, barrières, courette anglaise et enrobé devant la rampe des infirmières, 10 bouches à clé supplémentaires rue Péchenille, tampon supplémentaire.

- Droit à la formation des élus

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membre d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Cet article précise par ailleurs que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal délibère sur **l'exercice du droit à la formation de ses membres**. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

De plus, il indique que le Conseil Municipal peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel de formation (DIF) mentionnée à l'article L. 2123-12-1. Cette délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations déterminées en application de l'alinéa précédent. La délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat. La part des frais pédagogiques de la formation financée par le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux prévu à l'article L. 1621-3 ne peut être inférieure à un taux fixé par décret.

Enfin, ce même article L. 2123-12 du CGCT précise qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au Compte Financier Unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Le Maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenus subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 24 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Pour finir, le Maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que :

- Les orientations du droit à la formation des élus sont les suivantes :
 - Fonctionnement du conseil municipal et exercice du mandat (rôles, responsabilités, pouvoirs de police)
 - Vie scolaire, petite enfance et périscolaire
 - Relations communes/associations et vie culturelle
 - Gestion du patrimoine communal (domaine public/privé, voirie, édifices)
 - Ressources humaines et statut de la fonction publique territoriale
 - Communication publique et aisance à l'oral
 - Intercommunalité et relations institutionnelles
 - Gestion de crise et sécurité.
- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- La somme de 1 000 € sera inscrite au Budget Primitif 2026 au compte 6535.
- **Demande de modification de subvention Ecole / Sou des Écoles (spectacle du 19 mai)**

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 09 février 2026, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 479 € à l'O.C.C.E afin de couvrir les frais de location de l'amphithéâtre de Chervé.

Toutefois, une dépense obligatoire de 57 € liée à une prestation de ménage s'est ajoutée au coût de la location.

Le Maire propose d'augmenter la subvention allouée initialement et de verser ainsi 536 € directement au Sou des Ecoles qui se chargera de régler le lycée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 14 voix “pour”, décide de verser une subvention de 536 € au Sou des Ecoles de Pradines.

- **Demande de subvention BTP CFA Loire**

Il précise que 2 apprentis, habitants de la commune, font partie des effectifs du BTP CFA de la Loire.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 40 €/ apprenti au BTP CFA de la Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 80 € au BTP CFA de la Loire.

- **Demande de subvention Association pour le Don de Sang Bénévole (section St-Symphorien-de-Lay)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Roanne, section de St-Symphorien-de-Lay, sollicite une subvention de fonctionnement pour 2026. Elle organise des collectes de sang sur le secteur et récompense ses donateurs fidèles (médailles remises aux donateurs atteignant un certain seuil).

Son bilan 2025 fait apparaître un déficit de 432 € (dépenses : 2 959 € / recettes : 2 527 €). Ce déficit est principalement lié aux dépenses de repas et de cadeaux liés à la vie associative, plutôt qu'aux frais directement liés aux collectes. Cela mérite d'être noté, même si l'association remplit une mission utile et bénéficie du soutien de plusieurs communes du territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Association pour le Don de Sang Bénévole (section St-Symphorien-de-Lay) pour 2026. Le conseil est invité à fixer librement le montant, dans une fourchette indicative de 50 à 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de verser une subvention de 100 € à l'Association pour le don de sang bénévole.

- **Désignation d'un délégué pour représenter les petits actionnaires au Conseil d'Administration de la SPLR**

Le Maire informe l'assemblée que la société publique locale « services à la population du pays entre Loire et Rhône » SPLR est une société anonyme créée en 2019 par la CoPLER et 10 autres communes. Depuis 4 autres communes ont rejoint le capital.

Initialement créé afin d'assurer la gestion de la crèche basée à St Symphorien de Lay, une Délégation de Service pour reprendre la gestion de l'ALSH Les Tigroux à Régnay a été actée en 2023. S'en est suivi l'approbation de l'ouverture d'une annexe à Pradines ayant conduit à la création d'un ALSH multisites Régnay-Pradines en 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants

Vu les statuts de la SPLR,

Vu les résultats du scrutin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- TOUTES LES COMMUNES ACTIONNAIRES : GRANDS ET PETITS ACTIONNAIRES

DE DESIGNER Mme Danielle LACOUR, représentant(e) permanent(e) à l'assemblée générale des actionnaires.

- LES PETITS ACTIONNAIRES :

DE DESIGNER Mme Danielle LACOUR, représentant(e) permanent(e) à l'assemblée spéciale de la société.

- Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans chaque commune et conformément à l'article R.7 du code électoral modifiée par le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026, **les membres de la commission de contrôle des listes électorales** prévues à l'article L.19 du Code Électoral, **sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 6 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.**

Elle est composée de trois membres : un délégué de l'administration (désigné par le préfet), un délégué du tribunal judiciaire, et **un conseiller municipal désigné par le conseil.**

La Sous-Préfecture demande la désignation d'un conseiller municipal ainsi que celle d'un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- ✓ David HERMANN en tant que représentant du Conseil Municipal
- ✓ Yves LAGRANGE en tant que représentant suppléant du Conseil Municipal.

- Désignation du référent déontologue

La loi impose que chaque conseil municipal désigne un référent déontologue, chargé de conseiller les élus sur le respect des principes éthiques liés à l'exercice de leur mandat (prévention des conflits d'intérêts, respect des principes de liberté, d'égalité, de laïcité, etc.). Cette désignation doit être renouvelée en début de chaque mandat. Pradines adhère depuis juillet 2023 au service proposé par le Centre de Gestion de la Loire (CDG42), qui met à disposition Mme Élise Untermaier-Kerléo en qualité de référente déontologue.

Cette solution mutualisée est pratique et économique : le coût est fixé à 150 € par an (forfait pour 15 élus), quelle que soit la fréquence de consultation. Les avis rendus sont consultatifs et couverts par le secret professionnel.

S'agissant d'un point d'information, un vote formel n'est pas requis car ce service est reconduit par tacite reconduction de la convention actuellement en cours avec le CDG42.

Les coordonnées de la référente seront transmises à tous les conseillers par mail.

- Désignation de référents lutte contre l'ambroisie

Suite aux élections municipales de 2026, le Maire propose de désigner au sein du Conseil Municipal 2 référents Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire et l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Mme Chrstelle POUSSIN en tant que référent Ambroisie municipal.
- Mr Fabrice RABOUTOT en tant que référent Ambroisie municipal.

- Désignation d'un représentant à l'Association des Communes Forestières de la Loire

Suite aux élections municipales de 2026, le Maire propose de désigner au sein du Conseil Municipal des référents Forêt/Bois, titulaire et suppléant, qui seront les interlocuteurs des acteurs forestiers, les voix de la commune dans la commission intercommunale dédiée et les personnes cibles de communications utiles sur les enjeux forêt/filière bois.

Le représentant titulaire et le suppléant feront le lien entre le conseil municipal et l'association « Communes Forestières de la Loire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Mr Thierry GOUTTARD en tant que représentant de l'Association des Communes Forestières de la Loire
- Mme Marie MARCHETTO en tant que représentante suppléante de l'Association des Communes Forestières de la Loire

- Motion - Transfert des réseaux aux départements : défense des compétences du bloc communal

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Pradines, réunis en Assemblée le 12 Mai 2026, à l'unanimité:

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier Ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement, afin notamment de clarifier le « *qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils Départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;
- Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;
- Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;
- Considérant que, si le législateur a récemment reconnu, d'une part, la faculté pour le département de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'eau, mais uniquement en matière de production, de stockage et transport (loi n° 2025-327 du 11 avril 225 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement) et d'autre part a maintenu le droit pour le département de continuer à exercer à titre dérogatoire la compétence organisatrice du réseau de distribution d'électricité à condition de s'en être doté avant 2004, ce qui ne concerne en pratique que deux d'entre eux ;
- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;
- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie, d'eau et numériques, au niveau départemental voire régional.

ESTIMENT, à l'unanimité :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergies, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDENT, à l'unanimité, AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent bien et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

✓ **Informations & débats**

- **Information - Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire**

Liste des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil dans le cadre de cette délégation :

✓ **Marchés et commandes (alinéa 3°, <10 000€)**

Fournisseur retenu	Objet	Montant TTC
PJA	Contrat annuel d'entretien des nouveaux massifs de 2027- avril 2028	3600 €
CELONA	Corbeilles- cendrier – barrières- potelet	3 260.40 €
EUROVIA	Travaux de voirie	870 €
Un défi pour la Vie	Défibrillateur automatique au stade de foot	1358.40 €
Un défi pour la Vie	Paire d'électrodes et pile de lithium pour le défibrillateur de l'église	403.20 €
Menubois	2 motorisations de volets roulants pour l'école	916.39 €
Saint Maclou	Sol stratifié et sous-couche pour bâtiment communal	869,79 €

✓ **Louage de choses (alinéa 4°)**

Objet	Conditions	Date
Bail d'habitation pour l'appartement devant la MAM	Loyer de 750 € / mois	A signer

✓ **Dépôt de plainte à la Gendarmerie de St Symphorien-de-Lay le 08/05/2026, pour le vol de mobilier urbain**

- **Information - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

La Direction des Finances Publiques a désigné les commissaires pour le mandat 2026-2032 :

- **Titulaires** : David Hermann, Fabrice Raboutot, Clément Christophe, Sandy Mathevet, Christelle Pavallier, Véronique Fessy.
- **Suppléants** : Charles Brun, Bernard Lacombe, Roland Millet, Marie Marchetto, Nathalie Valentin, Marine Damais.

- **Information - SIEL / Dispositif "Chaleur d'Avenir" (énergies renouvelables)**

Le SIEL-TE Loire propose un dispositif d'accompagnement pour les projets de chaleur renouvelable (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur). Une réunion de la commission bâtiment est envisagée pour explorer ces sujets, en lien notamment avec la démarche Villages d'Avenir et l'intervention de Justine Mollen (CoPLER).

- **Information - Réunion départementale du 24 avril : budget 2026, routes, collèges et SDIS**

Le Maire restitue un compte-rendu de la réunion départementale qui s'est déroulée le 24 avril 2026 et qui a été organisée par les conseillers départementaux Jérémie Lacroix (4e VP, routes et finances) et Clotilde Robin (1re VP, éducation et collèges) avec les maires du canton de Charlieu.

Points clés :

- Budget 2026 : 965 M€, dont 60 % (569 M€) absorbés par les solidarités humaines (RSA, APA, PCH). Une augmentation mécanique s'élève à 20 à 25 M€/an.
- Effet ciseau avec des recettes en baisse (droits de mutation de 122 M€ en 2022 à 98 M€ en 2025) et des dépenses en hausse.
- Conséquences : le budget « Voirie » est réduit de 30 %, deux ouvrages d'art (10 M€) reportés de deux ans, appels à partenariat Eau supprimés.
- SDIS : le budget est passé de 25 M€ à 31 M€. La contribution communale est doublée depuis 2020. Il s'agit d'un sujet de tension entre les maires et le Département.
- Enveloppes de soutien maintenues : solidarité (700 € à 7 000 €), enveloppe territorialisée, voirie (réduite). Une subvention de 420 € a été votée pour les associations « Jeunes de Pradines » à la dernière commission permanente.
- Les conseillers départementaux, Clotilde ROBIN et Jérémie LACROIX seront présents à l'inauguration du 5 juin 2026.

✓ **Questions diverses**

- Inauguration Place de Lavally et du Pumptrack le 05/06/2026 à 17h sur l'espace piétonnier.

Trois aménagements seront inaugurés simultanément : la Place Lavally réaménagée, l'espace piétonnier devant la salle des fêtes, et le pumptrack.

Les personnes suivantes sont invitées :

- Conseillers départementaux Jérémie Lacroix et Clotilde Robin
- Député Antoine Vermorel-Marques

- Sous-préfet Hervé Gérin
- Le Président du Département
- Le Préfet nouvellement nommé
- Charles Brun invité à participer au couper de ruban
 - Les anciens membres du conseil municipal

- Villages d'Avenir

Une réunion de restitution sera organisée avec Justine Mollen (CoPLER) pour que les nouveaux élus prennent connaissance des travaux engagés sur le mandat précédent.

- COP auvergne Rhône-Alpes/ cadre du PCAET (COPLER)

Marine Guillot, en charge de la [transition écologique et sociale](#) à la CoPLER, nous informe que des Webinaires le 5 juin de 9h à 10h30 et le 12 juin de 13h30 à 15h sur les enjeux et leviers de la transition écologique auront lieu à l'initiative de la Préfecture de Région. L'invitation sera transmise aux élus qui souhaitent participer.

- SIEL - Assemblée générale (8 juin)

Yves Lagrange représentera Pradines. Jean-Marc Schimitz (délégué sortant) sera contacté pour lui transmettre les éléments de contexte utiles.

- Tour du Pays Roannais 2026 le dimanche 05 juillet 2026 avec un passage par Pradines et une arrivée à Régnny

La CoPLER participe financièrement à l'organisation de l'étape. Le parcours est montré aux conseillers. Il est relevé qu'une information à destination des habitants serait utile pour leur permettre d'anticiper les désagréments possibles liés aux blocages des routes.

- Parcelle A288

Un échange de mails a permis de s'accorder sur un prix de 134 € pour cette parcelle.

- Factures du SIEL pour l'éclairage du terrain de sport:

Les factures du SIEL pour l'installation du nouvel éclairage des terrains de sport du stade de Pradines sont arrivées : l'une pour 40 394,80€, l'autre pour 11 655,93€, rentrant l'opération votée au BP 2026.

- Point sur travaux dans l'appartement devant la MAM

Les travaux avancent bien. Les plâtres sont terminés, la peinture des murs et sous-pentes est terminée. Les revêtements de sol de l'étage sont posés et les plinthes à l'étage sont en cours de finalisation. Il reste la pose du revêtement de sol du bas, les plinthes du bas, la finalisation

de la pose du chauffage (par l'entreprise Palluet), la remise en place du chauffe-eau ainsi que quelques mises en place d'équipements électriques. L'appartement devrait être bientôt prêt.

- **Grille d'affichage située aux 4 Chênes**

Une deuxième grille serait utile sous la première pour permettre l'affichage simultané de deux calicots annonçant les manifestations. Une demande de devis sera effectuée dans les semaines à venir.

- **Logement communal en cours de travaux** : il sera bientôt terminé et pourra être mis en location. Un dossier de candidature devra être déposé en Mairie avec les justificatifs demandés.

- **Recrutement d'un contrat aidé à la rentrée de septembre 2026 au niveau du périscolaire.**

- **Commissions programmées:**

- Tour des limites géographiques de Pradines: 10/07/2026 à 18h30.
- Commission "Voirie" : Lundi 01/06/26 à 20h
- Visite des bâtiments : Vendredi 12/6/26 à 18h
- Cimetière : mercredi 10/06/26 à 18h30
- Périscolaire : jeudi 02/07/26 à 20h

- **Garage Ophéor** : un de leurs garages paraît libre. Le Maire propose de le louer. Véronique Fessy, adjointe, se charge de les contacter.

- **Invitation de Loire Tourisme au château de Bouthéon** : lundi 15/6/26 de 9h à 12h.

- **Bibliothèque :**

Afin d'organiser une projection de plein air, le Maire lance un appel pour rechercher des draps à fixer sur un cadre. Thierry GOUTTARD se porte volontaire.

- **Sécurité routière :**

Plusieurs conseillers ont signalé des vitesses excessives dans le village et notamment dans certains quartiers (Rue de Péchenille). Une campagne de sensibilisation est envisagée une fois la nouvelle signalétique en place.

- **Arbres dans l'allée des tilleuls (RD45)**

Des branches débordant sur la chaussée gênent le passage des engins agricoles. Le Maire propose de vérifier la propriété de ces arbres. Le cas échéant, une inspection sur place sera effectuée.

- **Dates des prochains conseils municipaux en Mairie à 20h :**

- ✓ Mardi 23/6/26
- ✓ Mardi 21/7/26
- ✓ Mardi 22/9/26
- ✓ Mardi 20/10/26
- ✓ Mardi 24/11/26
- ✓ Mardi 15/12/26